

Quelles sont les qualités idéales d'un membre du conseil?

Le membre idéal du conseil doit:

- croire que la bibliothèque fait partie intégrante de la qualité de vie de la communauté;
- comprendre que la bibliothèque est plus que de simples livres. C'est un carrefour pour la communauté; un lieu de rassemblement avec de nombreux programmes et ressources ;
- démontrer son intérêt et sa fierté pour la communauté;
- avoir une passion pour la lecture et l'alphabétisation;
- être capable d'aborder les défis et les gens avec un esprit ouvert;
- bien travailler en équipe - respectant une variété d'opinions et s'engager à travailler ensemble pour le bien de la communauté.



Qu'est-ce qu'un conseil d'administration de bibliothèque?

Toutes les bibliothèques publiques de l'Ontario sont régies par la Loi sur les bibliothèques publiques. Cette loi énonce les responsabilités et les exigences de la bibliothèque et de son conseil d'administration.

Le conseil d'administration est chargé de déterminer l'objectif de la bibliothèque via la planification stratégique et de veiller à ce qu'elle atteigne ces objectifs.

Contactez-nous

613.445.5331 / 613.443.3636

1053, Concession St.,
Russell, ON, K4R 1E1

1215, rue Saint-Augustin,
Embrun, ON, K0A 1W1

mylibrary@russellbiblio.com

mabiblio@russellbiblio.com

russellbiblio.com

Apprenez-en plus sur

le Conseil d'administration de la Bibliothèque publique de Russell





Nous
serions
ravis de
vous avoir !

Quel est le mandat d'un membre du conseil d'administration ?

Quatre ans - Les mandats du conseil de bibliothèque coïncident avec les mandats du conseil municipal.

Le conseil est-il composé de bénévoles ?

Les postes au sein du conseil d'administration sont des postes bénévoles, et les membres ne sont donc pas rémunérés pour leur temps.

Quand est-ce que le conseil se rencontre ?

Présentement, le conseil d'administration de la bibliothèque publique du canton de Russell se réunit le troisième jeudi du mois à 18h00. Ces réunions peuvent se tenir en personne ou via Zoom, et durent généralement de 1 à 2 heures.

Quelles sont les tâches principales du conseil ?

Le conseil d'administration est chargé de déterminer l'objectif et l'orientation des services de notre bibliothèque communautaire. Il doit continuellement surveiller et adapter ses services aux besoins changeants des utilisateurs et de l'environnement. Les tâches comprennent :

- Assurer l'**orientation** stratégique et la **gouvernance** de la Bibliothèque;
- Agir en tant que **défenseur** de la bibliothèque dans la communauté et auprès du conseil municipal;
- Fournir un soutien à l'**élaboration de politiques**;
- **Soutenir les efforts** de collectes de fonds;
- **Assister aux événements** de la bibliothèque et fournir un soutien en tant que **bénévole**;
- **Évaluer l'orientation stratégique** de la bibliothèque et l'ajuster si nécessaire;
- Évaluer sa propre efficacité et s'ajuster si nécessaire.

Combien de temps faut-il consacrer en tant que membre du conseil ?

Les membres du conseil assistent à une réunion régulière chaque mois et participent à un ou plusieurs sous-comités. Ils ou elles doivent s'attendre à consacrer jusqu'à 5 heures par mois. Les engagements en temps peuvent varier d'un mois à l'autre en fonction de la charge de travail des différents comités et des projets à venir.

Quelles sont les qualifications requises pour être membre du conseil de la bibliothèque ?

Le/la candidat(e):

- a 18 ans ou plus;
- est citoyen(ne) canadien(ne);
- est résident(e) de la Municipalité de Russell;
- est à l'aise d'être dans un environnement bilingue;
- n'est pas employé par le conseil d'administration de la bibliothèque ou par la Municipalité;
- participe en tant qu'individu et ne représente pas une organisation ou un groupe d'intérêt particulier; et
- est disponible pour assister aux réunions et aux autres activités du conseil.

Les membres du conseil siègent sur quels types de comités ?

Les membres du conseil siègent sur des comités permanents ou ad hoc et le conseil d'administration peut créer un nouveau comité en fonction des besoins pour les projets à venir. Le conseil dispose d'un comité permanent de révision des politiques et de comités ad hoc qui peuvent inclure, sans s'y limiter, les ressources humaines (pour le recrutement et l'évaluation du PDG), la planification stratégique, etc. Les membres du conseil peuvent également être invités à rejoindre d'autres comités au nom du conseil de bibliothèque, tel le comité des administrateurs des services de bibliothèques, etc.

